
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 avril 2019

DCM N° 19-04-25-26

Objet : Soutien au projet de découverte du rugby pour les jeunes de l'Ecole des Sports.

Rapporteur: Mme SEGHIR

L'Association Rugby Club de Metz a pour volonté de faire découvrir l'activité rugby auprès des jeunes de quartiers prioritaires de la Ville de Metz. L'objectif est de donner goût à la pratique du rugby à certains jeunes et de les licencier au club, en levant auprès des familles les éventuels freins à la pratique sportive licenciée.

Pour mener à bien ce projet, l'Association propose de développer un partenariat avec l'Ecole des Sports de la Ville de Metz en organisant des séances pour les jeunes de 6 à 8 ans de mars à juin 2019. Quatre séances sont prévues pour chaque quartier d'intervention de l'Ecole des Sports (Bellecroix, Hauts-de-Vallières, Sablon Sud, Sablon Nord et Patrotte). Un tournoi inter-quartiers sera organisé au club en mai ou juin prochain. Les parents seront également invités à ce tournoi.

Ce projet répond pleinement aux objectifs de l'Ecole des Sports qui, en complément de son action quotidienne d'animation des quartiers, souhaite développer des actions spécifiques en lien avec les clubs sportifs messins pour favoriser la découverte de la diversité des pratiques sportives auprès des jeunes des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Le budget prévisionnel du projet est estimé à 3 220 €. Le club sollicite une subvention de la Ville de Metz de 1 000 €.

Au regard des éléments présentés, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € au Rugby Club de Metz pour le projet de découverte du rugby par les jeunes des Quartiers Prioritaires.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2016 portant sur le projet contrat de ville

2016-2018 de l'Ecole des Sports,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'animer les quartiers, de réduire les inégalités d'accès aux loisirs et d'éduquer par le sport,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante à l'association ci-dessous mentionnée :
 - Rugby club de Metz : 1 000 €
*Projet de découverte du rugby pour les jeunes
des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville*
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles et pièces connexes à cette affaire et notamment l'avenant ainsi que la lettre de notification, portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout au partie en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à 1 000 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante

Commissions : Commission Sport et Jeunesse

Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVENANT N°2

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'ASSOCIATION RUGBY CLUB DE METZ N°19C

Modifiée par :

- Avenant n°1 en date du 6 février 2019 pour le versement d'une subvention 2019 pour le challenge international de rugby Julien LAJOYE.

Avenant concernant le projet de découverte du rugby pour les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

Entre :

- 1) La Ville, représentée par Madame Margaud ANTOINE FABRY, Adjointe au Maire, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération en date du 25 avril 2019 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

- 2) l'Association dénommée RUGBY CLUB DE METZ, représentée par son Président, M. Hubert BARTH agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes l'Association,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 20 décembre 2018 et du 31 janvier 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2019 avec ladite Association, ainsi que le versement d'une subvention de fonctionnement.

La convention prévoit dans son article 5 la signature d'avenants pour le versement de subventions de fonctionnement ou pour le financement de projets spécifiques.

L'Association RUGBY CLUB DE METZ a pour volonté de faire découvrir l'activité rugby auprès des jeunes de quartiers prioritaires de la Ville de Metz. A ce titre, elle s'appuiera sur l'Ecole des Sports de la Ville de Metz en proposant des séances pour les jeunes de 6 à 8 ans de mars à juin 2019.

Le présent avenant a pour objet d'abonder le soutien financier de la Ville de Metz à l'Association au titre de la mise en place de ce projet de découverte de l'activité rugby pour les jeunes des quartiers.

ARTICLE 1

Les articles 2, 3 et 4 de la convention d'objectifs et de moyens sont complétés comme suit :

Articles 2 et 3, portant sur les « Objectifs » et « La mission générale »

En complément des projets mentionnés dans la convention d'objectifs et de moyens 2019, l'Association développera ce projet avec comme objectifs de :

- faire découvrir le rugby aux jeunes des Quartiers Prioritaires de Politique de la Ville et donner goût à la pratique du rugby pour certains d'entre eux ;
- Licencier au club certains jeunes des quartiers en leur proposant d'intégrer des séances d'entraînement du club dès le mois d'avril de manière gratuite et en organisant un ramassage dans les quartiers concernés.

Le projet se découpe de la manière suivante :

- De mars à mai 2019 : 4 séances de découverte du rugby par quartier (Bellecroix, Hauts-de-Vallières, Sablon Sud, Sablon Nord et Patrotte) ;
- En mai-juin 2019 : organisation d'un tournoi inter-quartiers au club en présence des parents des jeunes. Ce tournoi inter-quartiers sera l'occasion d'échanger avec certains jeunes et leurs parents pour faciliter leur intégration au club et d'éventuellement lever certains freins à la pratique en club.
- Tout au long du projet : possibilité pour les jeunes d'intégrer gratuitement les séances d'entraînement du club jusqu'au mois de juin 2019.

Le Rugby Club de Metz mettra à disposition un éducateur sportif pour la totalité du projet. Il animera les séances dans les quartiers. Il sera accompagné, pour la gestion de groupe, par un éducateur sportif de l'Ecole des Sports de la Ville de Metz.

Article 4, portant sur les « Crédits de fonctionnement » :

Concernant ce projet, la municipalité a décidé d'accorder une subvention de **1 000 €** Celle-ci s'inscrit en complément de la subvention de fonctionnement qui est attribuée au Rugby Club de Metz pour l'année 2019.

ARTICLE 2

A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens 2019 demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz le,

Le Président
de l'Association Rugby Club de Metz

Le Maire de la Ville de Metz
L'adjointe déléguée

Hubert BARTH

Margaud ANTOINE-FABRY